



Entente Val D'Auge Judo Procès verbal de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2018

Le 6 octobre 2017, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle Thouret de Pont l'Evêque sur convocation par voie de presse, par messagerie et par communication dans les dojos.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick YAICLE assisté de Madame Sandrine PATIN en sa qualité de Secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents.

Le Président rappelle que conformément aux statuts est électeur au Comité Directeur tout membre de plus de 16 ans, ayant adhéré à l'association depuis plus de 6 mois et à jour de sa cotisation. Le vote par procuration est autorisé, chaque membre ne pouvant détenir plus de 2 pouvoirs nominatifs. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou éventuellement représentés à l'Assemblée. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'article 11 est nécessaire. 58 membres de l'association sont déclarés électeurs. 20 électeurs sont présents ou représentés et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du CR de l'assemblée du 6 octobre 2017
- Rapport moral
- Rapport et compte rendu financier
- Fixation du taux des cotisations
- Renouvellement du comité Directeur

Monsieur YAICLE, Président de l'association, ouvre la séance excuse M. ASSE Président de la commission des Sports de l'Intercom et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 6 octobre 2017

Le compte rendu de l'assemblée générale du 6 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des présents.

2 Rapport moral

La Secrétaire donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé. Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

Plus personne ne demandant la parole, Le Président après avoir remercié la secrétaire soumet au vote de l'assemblée la résolution suivante :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport moral, donne un avis favorable à l'adoption de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

2 Rapport et compte rendu financier

Mme LABEGORRE, trésorier, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31/08/2018 il informe que le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 66.30 € Ce résultat permet conserver une situation nette positive. Le rapport financier est joint en annexe.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2018-2019 a été établi en tablant sur une stabilité des effectifs.

Ce budget présente un résultat prévisionnel déficitaire de 44 euros

Le Président soumet au vote de l'assemblée les résolutions suivantes :

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport financier, donne quitus au trésorier et au bureau pour la gestion de l'exercice clos le 31/08/18

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

L'assemblée générale adopte le budget prévisionnel pour le prochain exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

3 Election du nouveau Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 12 membres élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale.

Est éligible au Comité Directeur :

- toute personne de plus de 16 ans, membre de l'association et à jour de sa cotisation.
- Toutefois plus de la moitié au moins des sièges du comité de direction devra être occupée par des membres ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Le Comité Directeur se renouvelle par tiers chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles. Les premiers membres sortants sont désignés par tirage au sort lors de la première élection.

Mmes LANGLOIS PATIN MM. YAICLE PATIN sont arrivés au terme de leurs mandats et sollicitent le renouvellement de celui-ci

Le président fait appel à candidature pour les postes vacants.

L'assemblée générale émet un avis favorable à l'unanimité sur les candidatures.

Le Président rappelle que les membres du bureau seront désignés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

5 Fixation du taux des cotisations

Le Président indique que la cotisation annuelle à l'association est actuellement de 27 euros. Cette cotisation n'incluant pas la licence ni les cours. Le bureau propose de maintenir le coût de cette cotisation,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour cette saison la Fédération Française de judo a fixé la cotisation à 38 euros

Le montant des cours est de 106 euros par pratiquant. Chaque adhérent peut participer aux différentes disciplines proposées sur les différents pôles d'entraînement. Des tarifs dégressifs sont prévus pour les familles nombreuses.

Pour le cours des enfants du cours 4-5 ans, le comité directeur propose de fixer le montant des cours à 71 euros

L'assemblée donne un avis favorable à l'unanimité des présents

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée à 11H15.

Fait à Pont L'Evêque en deux exemplaires originaux
Le 17 novembre 2018



La Secrétaire

Sandrine PATIN



Le Président

Patrick YAICLE